

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

### Délibération n°2022-001

### Séance du 20 janvier 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	19	21

L'an deux mil vingt-et-un,  
et le 20 janvier à 20h00,  
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au  
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame  
Annick GUICHARD, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 janvier 2022.

**Présents :** Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Emmanuel DELETRE, Christine THOMAS, Jérôme DURAND, Jérôme WAUTHIER, Fady ABOUZEID, Elian ESPAGNOL, Didier BURILLON, Benjamin DENOS, Edith ALBAN, Dominique NOEL-BARON

**Absent excusé et représenté :** Fabien LOUIS, pouvoir donné à Bruno BARET-COLLET ; Mélanie TELLIER, pouvoir donné à Didier BURILLON

**Absent :** Cassandra BRUN, Julie LEGOUBIN

**Secrétaire de séance :** Dominique NOEL-BARON

### ➤ Election d'un adjoint

**Madame le Maire expose au conseil municipal que :**

Par délibération n°2020-002 du 28 mai 2020, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

Le décès de Monsieur Gilbert Zanchin, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le 12 décembre 2021 conduit à la vacance d'un poste d'adjoint.

Le décès d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint, le nouvel adjoint prenant alors la dernière place du tableau des adjoints. Toutefois, en vertu de l'article L2122-7-2, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que celui de l'élu qui occupait le poste devenu vacant.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant le décès de Monsieur Gilbert Zanchin ;

Vu la délibération n°2020-002 du 28 mai 2020 fixant à 5 le nombre d'adjoints ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-7 et L2122-7-2 ;

Considérant que le respect de la parité alternée, telle que mentionnée par l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre où chaque adjoint est promu d'un rang, impose l'élection d'une femme au poste de 5<sup>ème</sup> adjoint ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** que chaque adjoint est promu d'un rang.

**Le conseil municipal adopte au scrutin secret par 16 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.**

**Elit** Christine Thomas au rang de 5<sup>ème</sup> adjointe.

**Le conseil municipal adopte au scrutin secret par 20 voix POUR et 1 vote CONTRE.**

**Le maire,  
Annick GUICHARD**

The image shows a blue ink signature of Annick Guichard written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA TERRASSE' and the number '38160'. The signature is a stylized cursive script.

Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte : .....